

Commune de Palézieux

Votation communale

Référendum contre la décision prise le 29 avril 2008 par le Conseil communal de soutenir la Municipalité dans le cadre du projet de réalisation d'un Établissement concordataire de détention pour mineurs à Palézieux et de donner un préavis favorable au Canton pour la réalisation de ce dernier sur le territoire communal

- **L'essentiel**
- **Recommandation de la Municipalité**
- **Arguments du comité référendaire**

L'essentiel

Position de la Municipalité

La Municipalité soutient à l'unanimité l'implantation d'un centre carcéral fermé pour mineurs sur la parcelle 371, propriété de Siemens SA. Il s'agit d'une occasion unique d'attirer sur le territoire communal un service de l'État de Vaud et de permettre à notre commune de se développer, notamment sur le plan économique.

La Municipalité pense qu'un tel centre est nécessaire pour appuyer une politique cohérente face à l'augmentation de la violence des jeunes. Constaté cette violence ne suffit plus. Il faut agir et donner ainsi à la justice et aux autorités compétentes les moyens d'appliquer les peines aux conditions de détention qui correspondent aux normes légales.

Le centre carcéral n'apportera pas une augmentation de la délinquance de même qu'il ne portera pas préjudice à l'attractivité de la Commune. Le centre carcéral permettra la création de quelque 80 emplois pour le fonctionnement de la prison en personnel soignant, d'exploitation, de surveillance et d'entretien sur le territoire communal. Il engendrera des travaux estimés à environ 33 millions de francs pour les entreprises qui remporteront les appels d'offres à la suite de la parution du marché public dans la Feuille des avis officiels. Les entreprises locales seront informées et pourront ainsi participer à toutes les mises en concurrence et cela leur permettra de faire valoir leurs compétences. Cet atout, nous ne pouvons pas le négliger ou le refuser.

Par ailleurs, la réalisation de ce projet facilitera la résolution des problèmes de circulation dans la zone industrielle ainsi que le prolongement du passage sous-voies à des conditions acceptables pour les finances communales.

Il s'agit bien aujourd'hui de décider de l'intérêt de la Commune et de la région.

Les faits

Pourquoi un centre carcéral dans le canton de Vaud ?

Le 3 octobre 2006, le Grand Conseil vaudois a adopté un décret autorisant le Conseil d'État à adhérer, au nom de l'État de Vaud, au concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin). Ce texte prévoit que les cantons concordataires disposent d'un établissement centralisé, conçu selon un système modulable, où les personnes mineures pourront être séparées selon les sexes, les âges et la durée de leur séjour. Dans le cadre de ce concordat, le canton de Vaud doit construire **un centre carcéral fermé** pour mineurs.

Qu'est-ce qu'un centre carcéral fermé pour mineurs ?

Il s'agit d'un centre destiné à accueillir une cinquantaine de mineurs, qui doivent accomplir de la prison préventive - en attente de leur jugement - ou qui purgent une peine de prison ferme à laquelle ils ont été condamnés.

S'agissant d'un centre fermé, à aucun moment des délinquants ne sortiront seuls, ni ne déambuleront sur le territoire communal.

Un centre carcéral et des contraintes ?

Au vu de la provenance géographique des détenus, l'établissement doit être centré par rapport à la Suisse romande et bénéficier d'une bonne connexion avec les transports publics et les grands axes routiers.

Les délinquants doivent être soustraits à la curiosité du public. Un centre carcéral n'est pas un but de promenade. De plus, le futur centre sera intégré dans le paysage et dissimulé aux regards, vraisemblablement par de la végétation.

Une démarche politique, démocratique et ... historique ?

La Municipalité a été contactée par courrier, par M. le Conseiller d'État Philippe Leuba, en octobre 2007, afin de savoir si l'Exécutif communal était intéressé à étudier le projet. Le 10 décembre 2007, la Municipalité a décidé de recevoir le chef du Département de l'intérieur accompagné d'une délégation du Service pénitentiaire.

Au vu de la dimension émotionnelle du projet, il est apparu immédiatement évident à la Municipalité d'associer à sa réflexion les représentants élus de la population, soit **le Conseil communal**. Une séance d'information a été organisée à son intention le 29 janvier 2008 par la Municipalité, séance à laquelle ont participé, Mme Catherine Martin, Cheffe du Service pénitentiaire, M. Eric Perrette, Architecte cantonal et M. Philippe Leuba, Conseiller d'État.

Pendant le processus, toutes les informations disponibles ont été régulièrement publiées sur le site internet communal (www.palezieux.ch).

Afin de donner la possibilité au Conseil communal de se prononcer démocratiquement sur le sujet, la Municipalité a présenté un préavis lors de la séance du 29 avril 2008 en présence de Mme Catherine Martin. Le résultat du vote sur la proposition de la Municipalité a été de 22 voix pour, 7 voix contre et une abstention.

L'Exécutif et le Législatif communal ayant démocratiquement décidé de soutenir le projet, une séance publique d'information et de présentation a eu lieu le 15 mai 2008 à Palézieux-Village.

A ce stade, il est utile de rappeler que, lors de projets d'importance cantonale, l'État peut décider de se passer de l'accord des autorités communales. Ce choix n'a pas été retenu par M. le Conseiller d'État Leuba, qui rappelle que le centre carcéral se fera à Palézieux uniquement avec le soutien des habitants et suivant les processus démocratiques usuels. En effet, l'Exécutif, puis le Législatif communal ont à tour de rôle été consultés. Le projet de centre aurait été abandonné si l'une des instances consultées avait décidé de ne pas le soutenir. Aujourd'hui, suite au référendum, la population est appelée à se prononcer. A aucun moment, le processus démocratique n'a été menacé.

L'État n'impose rien à la Commune de Palézieux.

Dans le présent dossier, l'État propose un service du Canton sur le territoire communal et attend une réponse des citoyens. M. le Conseiller d'État l'a très clairement exprimé le 15 mai lors de la présentation publique: «*Si la population de Palézieux ne veut pas de ce projet, il ne se fera pas à Palézieux.*»

Les questions fréquemment posées

Pourquoi à Palézieux et pas ailleurs ?

D'une part, les contraintes font que le centre doit se trouver près d'une gare bien desservie. D'autre part, le site retenu se trouve dans une zone peu habitée destinée à l'agriculture et à l'industrie. Une situation qui est rare, voire exceptionnelle dans le canton de Vaud. L'État a eu recours à la méthode « Albatros » comme outil d'aide aux choix et à la décision du site. « Albatros » prend en compte les enjeux et les objectifs généraux relatifs à chaque site. L'agrégation des préférences se fait selon trois axes d'analyse : conformité aux besoins initiaux, faisabilité légale et constructive et adéquation aux exigences du développement durable. Une sélection de 43 critères représentatifs des enjeux a été établie par le groupe de programmation, puis celui-ci a dressé un inventaire des scénarios possibles en identifiant 35 sites susceptibles de répondre aux conditions et objectifs requis, notamment à Moudon et à Orbe, mais Palézieux est la favorite pour cette implantation.

Un centre carcéral, un danger pour la population ?

Le centre projeté, qui disposera d'une cinquantaine de places pour mineurs, est un centre fermé. Les jeunes condamnés y arrivent en fourgon cellulaire. Une fois leur peine purgée, ils quittent l'établissement accompagnés soit de leurs proches, soit d'assistants sociaux. En aucun cas ils ne sont laissés à eux-mêmes.

Peut-on craindre l'apparition de gens malvenus autour du centre carcéral ?

Il s'agit un centre fermé, les détenus n'ont aucun contact avec la population ou d'éventuels visiteurs « non désirés ». Il n'y a donc aucune raison de venir rôder autour du centre dès lors qu'aucun contact n'est possible. De surcroît, si des gens déambulaient autour de la prison, ils seraient rapidement contrôlés, identifiés et interpellés. Les expériences de Lonay et d'Orbe démontrent que de tels cas ne se sont jamais produits.

Des personnes vont-elles «traîner» sur le territoire communal ?

Il faut d'abord préciser que dans le cas de figure qui nous intéresse, à savoir un centre de détention fermé, les visites sont soumises à une procédure très stricte. Seuls les magistrats, les avocats et les assistants sociaux ont un accès facilité. Pour toutes les autres visites, familles et amis proches, une autorisation du Juge mentionnant la date, l'heure et la durée de la visite est nécessaire pour rencontrer les détenus. Comme on peut le constater, n'entre et ne sort pas qui veut d'un centre de détention fermé.

La Municipalité a par ailleurs pris contact avec la Syndique de Lonay. Il ressort de l'entretien qu'**aucune** plainte émanant de la population concernant des rôdeurs autour de la prison ou dans le village n'a été enregistrée depuis son ouverture, le 1^{er} mars 1992.

Libération conditionnelle et semi-liberté.

Dans les cas de libération conditionnelle, le détenu n'a plus aucun contact avec l'établissement pénitentiaire. De ce fait, il ne réside plus sur le territoire communal, mais reste en relation avec le Tribunal des mineurs.

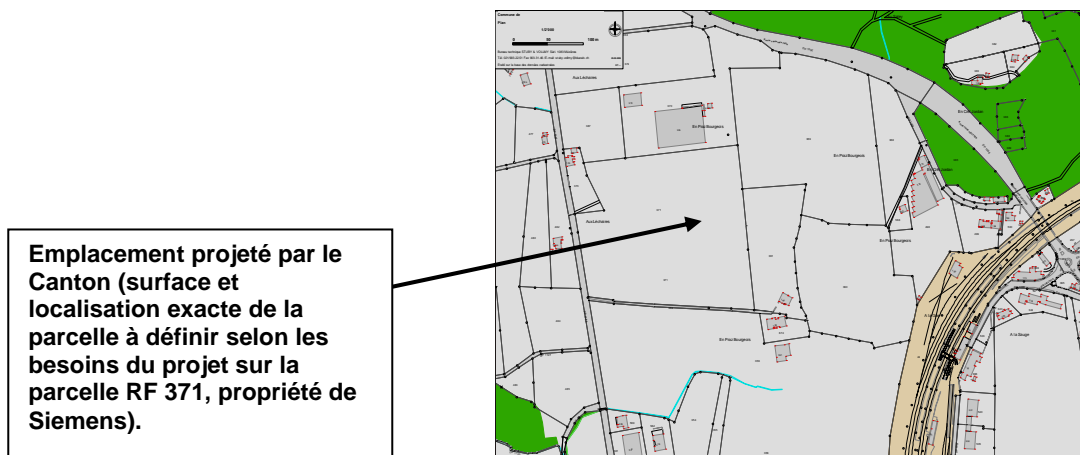
Pour ce qui concerne, le régime de semi-liberté, il convient de préciser que ce dernier n'entre pas dans les missions définies par le concordat intercantonal.

Les prisonniers qui s'évaderaient représenteraient-ils un danger pour la population ?

Le risque zéro en matière d'évasion n'existe pas. En revanche dans le canton de Vaud, **aucune** évasion d'un centre fermé n'a été enregistrée depuis plus de dix ans. D'autre part, le prisonnier qui réussirait à s'évader, n'aurait aucun intérêt à s'éterniser dans un périmètre proche de son lieu de détention et fera tout pour fuir le plus rapidement et le plus loin possible.

Les terrains et les bâtiments alentour vont-ils perdre de leur valeur ?

Une crainte pour les propriétaires voisins consiste en une perte de la valeur marchande de leur terrain ou de leur immeuble. Il n'est pas inutile de rappeler qu'aujourd'hui la parcelle Siemens se trouve entourée d'une usine et de terres agricoles. Quelques bâtiments isolés ont été construits par le passé hors zone à bâtir. Aujourd'hui, selon les dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire, cela ne serait plus possible.



L'expérience (Chambre vaudoise immobilière et Syndique de Lonay) montre que dans des localités comme Lonay ou Orbe, le prix des terrains et des bâtiments n'a pas perdu de valeur depuis la construction d'un centre carcéral fermé. Au contraire, Orbe développe aujourd'hui d'importantes zones de villas individuelles et les industries n'hésitent pas à s'y installer, pour preuve la récente arrivée de Nespresso, consciente de la présence d'un centre carcéral tout proche.

Quand à Lonay, le prix des appartements n'est de loin pas à la baisse malgré la proximité du centre carcéral et le nombre d'entreprises, qui y est installé, n'a pas été freiné par la présence de la prison.

Qui pourrait s'installer sur cette parcelle ?

Aujourd'hui, cette parcelle de 40'000m², qui appartient à Siemens S.A., est colloquée en zone industrielle. Une entreprise peut s'y installer et pratiquer n'importe quelle activité industrielle en générant des nuisances telles que bruits, odeurs et forte circulation. Sur la base du Règlement communal des constructions, les autorités communales n'ont pas la possibilité de s'y opposer. Le propriétaire demeure libre de vendre à qui bon lui semble.

A noter qu'une valorisation de cette zone par une grande entreprise internationale n'est pas toujours un gage de pérennité pour l'emploi, Palézieux l'a vécu avec Siemens-Albis et Romont avec Tetra Pack.

L'implantation des entreprises fluctue beaucoup en fonction des cadeaux fiscaux consentis par la commune de domicile.

L'image de la Commune sera-t-elle ternie et les investisseurs la bouderont-ils ?

Il est difficile de répondre à cette question qui relève davantage de la spéculation que de l'information objective. Comme expliqué ci-dessus, cela ne devrait pas être le cas. Orbe et Lonay vivent et se développent de manière harmonieuse avec la présence d'un centre carcéral sur leur territoire.

Tous les postes de travail seront-ils attribués aux habitants de Palézieux ?

Il est vrai que la liberté de domicile est un droit que reconnaît l'État de Vaud à ses employés, comme dans le privé du reste. La Municipalité est consciente que les futurs employés du centre n'habiteront pas tous le territoire communal, mais elle pense raisonnablement qu'un certain nombre d'entre eux s'établiront par commodité dans notre Commune ou dans un village de la région. Par exemple, avec l'augmentation du prix des carburants, il est probable que les gens chercheront à habiter près de leur lieu de travail.

Les avantages pour la Commune

Partenariat Commune – Canton.

Aujourd'hui, la Commune travaille sur la valorisation du territoire communal avec un accent particulier sur le secteur de la Gare et l'interface des transports publics. Dans le cadre de cette étude (MEP), un partenariat s'est créé entre le Canton et la Commune, un partenariat de travail, mais aussi financier puisque le Canton assume le 60% des coûts de cette étude de planification. M. le Conseiller d'État Leuba s'est clairement engagé pour qu'en cas d'acceptation, la Commune soit représentée dans le jury du concours d'architecture du centre carcéral, permettant ainsi à la Municipalité d'influer sur l'emplacement définitif (parcelle Siemens), sur le concept architectural et paysager de ce dernier.

D'autre part, notre urbaniste conseil ainsi que le bureau lauréat étudient différentes variantes, avec ou sans centre de détention pour imaginer un concept de circulation intégrant l'accès à la zone industrielle et au P+R projeté.

80 emplois pour la région.

Le développement d'une commune nécessite de l'habitat, mais également des places de travail sous peine de se transformer en cité-dortoir. La Municipalité, dans la démarche entreprise par l'intermédiaire de la MEP, s'est clairement positionnée par rapport à cette optique.

Un tel projet, s'il devait voir le jour, répond à un besoin en places de travail. En effet le centre carcéral, avec ses 80 emplois, deviendrait tout simplement la deuxième entreprise pourvoyeuse d'emplois sur le territoire communal. Même si tous les postes ne seront pas occupés par des habitants de la Commune, ils le seront probablement par des habitants des communes avoisinantes.

La population, s'étant prononcée à 77% en faveur d'une étude de la fusion à onze communes, nous encourage à voir l'apport que ce centre procurera à la région Oron-Palézieux.

Plus de 30 millions investis.

La construction du centre carcéral s'élèvera à un montant estimé à plus de 30 millions. Investissement qui ne coûtera rien à la Commune. Pour un tel montant, la procédure d'attribution des travaux entre dans les règles définies par les marchés publics. L'attribution de ces derniers se fera par appel d'offres et sera aussi ouverte aux entreprises de la région. Les adjudications seront élaborées par une commission de construction dans laquelle la Commune sera représentée comme ce fût le cas pour l'agrandissement de l'école de Serix, à titre d'exemple.

Une présence policière accrue.

Aujourd'hui, on ne peut nier l'augmentation des incivilités dans la région : visites de caves des immeubles, dans les villas, vandalisme dans les gares (la salle d'attente de Palézieux est maintenant fermée la nuit suite aux divers actes indécents), arrachage de signalisation entre Oron et Palézieux, saccages aux pavillons scolaires de Palézieux-Gare, graffitis au collège de Palézieux-Village, destruction dans les abris bus, etc. Ces incivilités ne sont pas dues au centre carcéral. La présence de cette prison apportera une présence policière plus marquée et de ce fait découragera les menus larcins et autres incivilités.

Le développement durable – une priorité.

Dans le cadre de l'étude sur le développement de la Commune, la Municipalité a comme objectif prioritaire que chaque projet soit étudié sous l'angle du développement durable.

Dans cette étude, les éco-quartiers, les énergies renouvelables sont intégrés dans la réflexion. Il est aussi question de développer la mobilité douce pour se rendre à la gare CFF.

Les emplois sont également une préoccupation, car le développement de Palézieux prévoit un potentiel de 5000 habitants/emplois pour les 30 prochaines années. Dans cette optique, les 80 emplois sont assurés durablement.

Accès à la zone industrielle chaotique.

La bonne santé des entreprises de la Commune, l'agrandissement du parking de Fluid Automation System Technologies S.A., l'arrivée de nouvelles entreprises dans la zone industrielle du Grivaz et dans celle de Granges-Veveyse font qu'une augmentation sensible et marquée de la circulation a eu lieu ces derniers mois. De plus, un éventuel déplacement du P+R sous gare nécessite une réflexion globale quand à la mobilité dans cette partie de la Commune.

La Municipalité, dans le cadre de l'étude de développement de la Commune, s'est penchée sur diverses solutions. Afin de sécuriser l'accès au parc de Fluid Automation System Technologies S.A. (plus de 130 véhicules et une quarantaine de camions par jour) et le trafic des poids-lourds dans la zone industrielle, un nouveau giratoire est envisagé. Le canton sera partie prenante financièrement au même titre qu'un partenaire privé lors de la répartition des coûts de construction des infrastructures nécessaires à l'accès à cette zone.

2

Recommandation de la Municipalité

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous recommande de rejeter le référendum, de soutenir le projet de réalisation d'un centre carcéral pour mineurs et de donner un préavis favorable au Canton pour la réalisation de ce dernier.

En votant OUI, vous acceptez de soutenir la Municipalité, le Conseil communal et le principe de la construction du centre carcéral pour mineurs

En votant NON, vous refusez de soutenir la Municipalité, le Conseil communal, et le projet sera abandonné

Nous vous encourageons vivement à voter OUI.

La Municipalité

Arguments du comité référendaire

Centre de détention fermé pour mineurs: De quoi parlons-nous?

Introduction

Il s'agit «d'un des plus grands centres de détention pour mineurs de Suisse» destiné à des jeunes «qui ont commis, avec une absence particulière de scrupule, un crime de lésions corporelles graves (art. 122 CPS) de brigandage aggravé (art. 140 ch. 3 CPS, notamment commis en bande) ou de séquestration ou d'enlèvement aggravé (art. 184 CPS)».

Comme l'a précisé **Madame Catherine Martin**, cheffe du service pénitencier vaudois, «la détention est le dernier recours pour les mineurs. Seuls les récidivistes et les délits graves comme le meurtre sont passibles d'enfermement...»

Par ailleurs, **Monsieur Philippe Leuba**, conseiller d'État vaudois ajoute: «il s'agira d'un établissement fermé. Certains jeunes participeront à des activités éducatives, mais dans l'enceinte du bâtiment. D'autres, pourront bénéficier d'une semi-liberté, mais uniquement dans la journée et pour aller travailler. Personne ne va errer dans le village»

Il est utile de souligner que «la libération conditionnelle d'un établissement de privation de liberté des mineurs est régie de façon approfondie par les art. 28 à 31 du DPMIn (Droit pénal des mineurs). Parmi les éléments nouveaux du DPMIn, il faut souligner notamment que la libération conditionnelle pourra intervenir dès que la moitié de privation de liberté aura été subie (mais au minimum après 2 semaine: art. 28 al. 1 DPMIn...)»

Il est bien clair que le besoin de création d'un centre carcéral pour les cantons romands et le Tessin n'est pas remis en question et il se fera. Toutefois, l'emplacement et le choix stratégique doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie. Voici notre analyse et nos arguments:

1. Emplois et débouchés économiques

- La prison n'offre qu'une variété limitée et spécifique de professions. De plus, celles-ci ne correspondent pas à la réalité de la région, ni à la demande des corps de métier.
- La prison n'offre pas de perspectives de développement, au contraire d'une entreprise traditionnelle, laquelle offre des interactions économiques et sociales avec les autres PME et les citoyens. De surcroît, le centre carcéral n'ira pas ou peu s'approvisionner chez les commerçants locaux, du moins cet argument n'a pas été avancé pendant la séance d'information.
- S'agissant d'un ouvrage particulier faisant appel à des besoins et des contraintes de construction très spécifiques, les entreprises locales ne pourraient donc en profiter que dans une proportion très réduite.

2. Retombées fiscales

- La prison n'amène aucune rentrée fiscale directe, au contraire d'une entreprise traditionnelle qui génère des bénéfices imposables. Puisque ce centre n'entraînera pas de recettes fiscales, il n'engendrera donc aucune baisse d'impôts.

3. Développement durable

- Le projet de prison n'est pas cohérent avec le développement démographique prévu qui projette que « Palézieux accueillera 5'000 habitants dans 30 ans. »
- Le développement démographique doit être saisi comme une opportunité d'attirer des entreprises de petite et/ou moyenne taille. En lieu et place d'une prison, l'emplacement doit accueillir des projets qui présentent des avantages concrets pour tous, à savoir les entreprises, les habitants et la commune:
 - ✓ Une diversité d'emplois par la création d'entreprises faisant appel à des corps de métiers variés.
 - ✓ Un projet présentant des synergies commerciales et professionnelles, entre les entreprises et les habitants locaux.
 - ✓ Des impôts complémentaires pour la commune grâce aux recettes des entreprises et de ses employés.
 - ✓ Un élan, un dynamisme et un environnement accueillant.
 - ✓ Du potentiel de développement futur grâce à la croissance de ces entreprises.
- Implanter une prison sur ce terrain n'équivaut-il pas à dilapider le potentiel de cet emplacement ? Le récent cas de la commune de Romont doit nous inspirer: «Attiré par la qualité du travail «swiss made» et des **infrastructures ferroviaires** romontoises, AGE International investira plus de CHF 350 millions dans son centre administratif mondial et de recherche.» Le site engendrera la création de 750 emplois !

4. Attraits et répercussions

- Une prison ne peut pas constituer un argument attractif pour attirer des citoyens qui aspirent au calme, au charme et à l'esprit de tranquillité que la campagne est supposée offrir... une prison changerait radicalement l'identité de Palézieux et la mettrait en péril!
- Palézieux est trop petit pour assumer et digérer le déficit d'image qu'une prison générerait. A titre de comparaison, les autres communes qui hébergent une prison peuvent miser sur d'autres arguments :
 - **Orbe** avec Nespresso
 - **Lausanne** : Capitale olympique et vaudoise (centre géopolitique)
 - **Lonay** : Les charmes de l'arc lémanique

Palézieux est son propre cas: par conséquent notre commune ne peut en rien être comparée aux différents exemples cités lors de la séance d'information.

5. Sécurité des habitants et semi-liberté

- Quels citoyens la commune de Palézieux pourrait-elle prétendre attirer avec une prison en guise de vitrine ?
- La tranquillité, le bien-être et l'esprit villageois de Palézieux doivent prédominer. Il ne faut pas que Palézieux devienne une localité présentant des risques de sécurité: Cela est-il compatible avec les «semi-libertés» et autres «libertés conditionnelles» prévues pour les détenus? Et comment garantir qu'avec un tel régime, les détenus n'auront pas de contact avec la population?

Conclusion

Palézieux devrait s'investir en faveur de la préservation et de la construction de sa réputation de village où il fait bon vivre. Pourquoi prendre le risque de détruire ces efforts?

L'emprise marquée de l'État sur la destinée de la commune qui «impose et dicte» déjà un développement démographique suivi d'une prison. A quoi devons-nous nous attendre par la suite?

Les autorités communales se focalisent sur le passé et sur de longues années de développement marginal pour se jeter sur le projet qui leur a été proposé. En se tournant vers le futur, les perspectives montrent que la commune ne doit pas céder à la précipitation et que, parce que son potentiel reste intact, son avenir s'annonce prometteur sans la prison. Ne bradons pas le futur de notre commune!

L'engagement social de Palézieux n'est de surcroît déjà plus à démontrer: On en veut pour preuve l'institut pédagogique et thérapeutique de Serix qui vient en aide à des jeunes (non délinquants) depuis des décennies et avec succès.

Trop d'incertitudes quant aux retombées positives, aucune garantie de sécurité, un enjeu à risque, aucun recensement concernant les impacts sur les biens immobiliers, aucune étude sérieuse et donc trop de réponses au conditionnel.

Seule certitude, si le projet aboutit, la commune en prendra pour perpétuité!

Prenez l'avenir de votre village en main et votez NON à la création d'une prison au centre de notre commune!

Sources : « La Liberté » du 31 janvier 2008

« Le Matin » du 06.04.08 et du 26.05.2008

« Le Messenger » du 01.02.08

Séance publique d'information à la population du 15.05.08

« Spécial Palézieux ma commune » de mai 08 et www.palezieux.ch

Le comité référendaire

Le 13 juillet 2008, la Municipalité de Palézieux vous recommande d'accepter la décision prise le 29 avril 2008 par le Conseil communal de la soutenir dans le cadre du projet de réalisation d'un Établissement concordataire pour mineurs à Palézieux, et de donner un préavis favorable au canton pour la réalisation de ce dernier sur le territoire communal

et de voter OUI.